

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

Délibération Conseil Communautaire

20221011-n°16

Séance du 11 octobre 2022

Date de la convocation du Conseil : 5 octobre 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 5 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUCHE, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Stéphanie VON EUW, Hawa FOFANA, Anne-Marie BESNOUIN, Véronique PELISSIER, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédérick TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Emmanuel PEZET, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Rida BOULTAME, Lydia CHEVALIER, Edwige AHILE, Keltoum ROCHDI, Maxime KAYADJANIAN, Jocelyne LIMOZIN, Sophie MATHARAN , Xavier TALON , Laurence HOLLIGER , Roxane REMVIKOS, Léna MOAL-DEBOURMONT, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Gérard SEIMBILLE, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Eric PROFFIT BRULFERT, François DAOUST, Laurent LAMBERT.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Jean-Guillaume CARONE ayant donné pouvoir à Thibault HUMBERT, Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Eric PROFFIT BRULFERT, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Hamid BACHIR ayant donné pouvoir à Keltoum ROCHDI, Valérie ZWILLING ayant donné pouvoir à Raphaël LANTERI, Jean-Marie ROLLET ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ayant donné pouvoir à Véronique PELISSIER, Abdoulaye SANGARE ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Christine CATARINO ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Annaëlle CHATELAIN, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Bruno RODRIGUES ayant donné pouvoir à Rida BOULTAME.

ABSENT :

Abdelmalek BENSEDDIK.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie COUCHOT

Acte rendu exécutoire après :

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20221011-lmc168245-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/22
Date de publication : 14/10/22

Délibération Conseil Communautaire

20221011-n°16

- transmission à la Préfecture 14/10/2022
- et publication sous format électronique
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20221011-lmc168245-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/22
Date de publication : 14/10/22

20221011-n°16

OBJET : RESTRUCTURATION ET SOLIDARITÉS URBAINES - HABITAT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE 2016-2022 - PROLONGATION SUR L'ANNÉE 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 qui rend obligatoire l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour les Communautés d'Agglomération,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L 302-4-2,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU sa délibération n°8 du 4 octobre 2016 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2016-2021,

VU sa délibération n°7 du 13 décembre 2016 adoptant le cadre d'intervention en matière de logement locatif social et intermédiaire,

VU sa délibération n°10 du 7 juin 2016 approuvant la nouvelle convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement, la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé et la convention de mise à disposition des moyens pour l'exercice de la délégation de compétence pour la période 2016-2021,

VU sa délibération n°21 du 30 mai 2017 approuvant l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé,

VU sa délibération n°12-1 du 27 mars 2018 approuvant l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé et l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des moyens pour l'exercice de la délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement,

VU sa délibération n°12-2 du 27 mars 2018 approuvant le transfert de l'aide intercommunale de solidarité écologique vers les syndicats de copropriété qui bénéficient du dispositif Habiter Mieux de l'ANAH,

VU sa délibération n°12 du 16 avril 2019 approuvant les avenants n°3 à la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé et l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des moyens pour l'exercice de la délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement,

VU sa délibération n°11-1 du 10 avril 2019 relative à la modification du dispositif de soutien de l'agglomération aux travaux réalisés en copropriétés dégradées,

VU sa délibération n°1-3 du 4 juin 2019 relative à la mise en cohérence des aides apportées par l'agglomération aux copropriétés,

VU sa délibération n°37 du 4 février 2020 approuvant l'avenant n°4 à la convention de

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20221011-lmc168245-DE-1-1 Date de télétransmission : 14/10/22 Date de réception préfecture : 14/10/22

Délibération Conseil Communautaire

20221011-n°16

délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement,

VU sa délibération n°8 du 13 octobre 2020 approuvant l'avenant n°5 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé,

VU sa délibération n°1-1 du 13 avril 2021 prescrivant le Programme Local de l'Habitat 2022-2027,

VU sa délibération n°1-2 du 13 avril 2021 approuvant l'avenant n°5 à la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement et l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des services de l'Etat,

VU sa délibération n°2-1 du 13 avril 2021 étendant le permis de louer sur de nouveaux secteurs à Saint-Ouen l'Aumône,

VU sa délibération n°2-2 du 13 avril 2021 approuvant la mise en place du permis de louer sur un secteur à Cergy,

VU ses délibérations n°2-3 du 13 avril 2021 et n°11 du 8 juin 2021 approuvant la mise en place du permis de louer sur plusieurs secteurs à Pontoise,

VU sa délibération n°1-2 du 8 juin 2021 approuvant l'avenant n°5 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé,

VU sa délibération n°12 du 16 novembre 2021 approuvant la prorogation d'un an du PLH 2016-2021 et de la délégation des aides à la pierre,

VU sa délibération n°7 du 12 avril 2022 approuvant l'avenant n°7 à la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement

VU sa délibération n°17-2 du 5 juillet 2022 approuvant l'avenant n°6 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé,

VU l'avis favorable de la Commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 27 septembre 2022,

VU le rapport de Philippe MICHEL sur la prorogation d'un an du Programme Local de l'Habitat (PLH) actuel et des dispositifs qui lui sont liés, notamment la délégation des aides à la pierre,

CONSIDERANT que le Programme Local de l'Habitat adopté le 4 octobre 2016 ainsi que la délégation des aides à la pierre et les dispositifs « permis de louer » qui lui sont liés arrivent à échéance le 31 décembre 2022,

CONSIDERANT qu'il est prévu d'adopter le nouveau PLH en Septembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

(2 non votants)

1/ APPROUVE la prolongation pour une année supplémentaire du Programme Local de

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20221011-lmc168245-DE-1-1 Date de télétransmission : 14/10/2022 Date de réception préfecture : 14/10/22 Date de publication : 14/10/22

Délibération Conseil Communautaire

20221011-n°16

l'Habitat 2016-2022 dans les mêmes conditions, sous réserve de l'avis favorable de l'Etat,

2/ APPROUVE la prolongation de la délégation des aides à la pierre dans les mêmes conditions,

3/ APPROUVE la prolongation des dispositifs « permis de louer » mis en place sur les communes de Cergy, Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône, sur les mêmes secteurs et dans les mêmes conditions,

4/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20221011-lmc168245-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/10/22
Date de réception préfecture : 14/10/22